



Berne, le 22 mai 2024

Destinataires :

Gouvernements cantonaux
Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

Révision partielle de l'ordonnance du DFI sur les formations, les formations continues et les activités autorisées en matière de radioprotection : ouverture de la consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le chef de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) mène une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur le projet de révision de l'ordonnance du DFI du 26 avril 2017 sur les formations, les formations continues et les activités autorisées en matière de radioprotection (ordonnance sur la formation en radioprotection ; RS 814.501.261).

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **13 septembre 2024**.

Les modifications proposées ont pour objectif d'adapter l'ordonnance sur la formation en radioprotection aux exigences et aux évolutions actuelles. Les annexes de l'ordonnance sont actualisées dans certains domaines d'application quant aux compétences, aux activités et aux contenus de formation afin de tenir compte des dernières évolutions en matière de radioprotection. Les modifications visent à garantir que les formations sont effectivement adaptées aux besoins des participants, ce qui améliorera en fin de compte la qualification dans le domaine de la radioprotection.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [Pro-cédures de consultation en cours \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/procedure/consultation)



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) aux adresses suivantes, dans la limite du délai imparti :

gever@bag.admin.ch
annemarie.harwig@bag.admin.ch

Mme Annemarie Harwig (Annemarie.Harwig@bag.admin.ch ; tél. 058 465 02 61) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le chef de gouvernement, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, nos salutations distinguées.

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale